



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 12 octobre 2015
C. 28/99 – ajm – TX – idaff 209'189

Réponse à la résolution de M. Johan Pain du 31 mars 2015 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Johan Pain « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 31 mars 2015, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante: « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à assainir les passages piétons inadaptés et dangereux* ».

Réponse de la Municipalité

Le Service des routes et de la mobilité (RM) a mis en place une base de données et une grille d'évaluation permettant de recenser, analyser et évaluer les passages piétons non régulés du territoire lausannois. A l'issue de ce travail, il a été constaté que la conformité des passages peut être optimisée, tant sur les plans sécuritaire que du confort.

Dès lors, des adaptations des aménagements existants sont rendues nécessaires et seront désormais réalisées annuellement dans le cadre d'une « campagne piétons » qui a débuté en 2015. S'ajoutent à ces interventions sur l'existant de nouvelles créations visant à améliorer le cheminement des piétons à proximité de lieux sensibles, tels que les établissements médico-sociaux et les écoles. Ces derniers ont été identifiés suite à des observations sur place ou en réponse à des plaintes de résidents. Finalement, ce plan d'actions déploie une série d'interventions à mettre en œuvre dans un calendrier défini et financées par le crédit-cadre annuel de la section « Aménagements urbains » de RM ou, selon les cas, via le préavis N° 2011/07 « PALM - Mobilité douce ».

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



La « campagne piétons » 2015, qui portera sur 17 interventions sur les passages existants et cinq créations de nouvelles traversées routières, entraînera notamment la modification, voire la suppression de quelques places de stationnement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin